

## QUELS DROITS POUR LES ÉLUS ?

L'ordonnance du 20 janvier 2021 vient faire évoluer le Droit Individuel à la Formation des élus locaux. Les droits seront comptabilisés en Euros et non plus en heures. Un élu sera crédité de 400 € / an sur son compte formation. Ce montant sera cumulable dans la limite d'un plafond de 700 €.

**Pour tout élu ayant déjà validé une session de formation d'une valeur de 400€, il lui est rendu possible d'assister gratuitement aux autres formations de l'année 2022. Opération sous réserve des capacités d'accueil du CDG48.**

## L'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

L'inscription aux formations se fera directement sur la plateforme à partir du 6 janvier 2022 :

[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)  
Onglet → Mon Compte Elu

## LES SESSIONS DE FORMATION

Les formations se dérouleront au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère au 11 Bd des Capucins à Mende.

Les sessions de formation sont limitées à 15 participants maximum (arrêté du 12 juillet 2021)

Les frais de transport / hébergement / restauration ne sont pas pris en compte dans le coût de la formation. Ils pourront faire l'objet d'un remboursement à l'issue de la formation à partir d'un formulaire de contact mis à disposition dans l'espace « Mon Compte Élu ».

Des plateaux repas seront proposés aux élus le jour de la formation.

## LE CALENDRIER DES FORMATIONS : second semestre

FORMATIONS	DATES FORMATION	HORAIRES
Passage à la M57	08 Septembre 2022	9h - 12h
Gestion du patrimoine	26 octobre 2022	9h - 12h 13h30 - 16h30
Hygiène et sécurité dans les collectivités	9 novembre 2022	9h - 12h 13h30 - 16h30
Le Maire et les marchés publics	7 décembre 2022	9h - 12h 13h30 - 16h30
Gestion des incivilités entre habitants et élus	14 décembre 2022	9h - 12h 13h30 - 16h30



Pour toutes demandes d'informations, s'adresser à :

Guillaume BONICEL  
Association des Maires, Adjoints, élus de la Lozère  
06 49 59 41 32 - amf.lozere@gmail.com



# FORMATIONS DES ÉLUS DE LA LOZÈRE



Partenariat entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Lozère et l'Association des Maires, adjoints, élus de la Lozère